Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 066-216600163-20230406-27_AVRI_2023-DE

COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 avril 2023 à 18h00

Délibération n° 27/avri/2023
Modification des AP/CP 2023 - Budget Principal de la Commune

L'an 2023, le 06 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Olivier CAPELL, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Evelyne CANOVAS, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Cédric CASTELLAR, Aurore VALENZUELA, Alexandre ORTIZ--BODIOU, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Fabrice VIGINIER.

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOT À Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE À Guillaume BLAVETTE, Sandrine COUSSANES À Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE À Marie-José GRASA, Marie-Françoise SANCHEZ À Marc MARTI.

Absent : Stéphan BOADA.

Effectif : 27 **Quorum : 14**

Présent(s) : 21; Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 5; Absent(s) : 1

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'**Alexandre ORTIZ--BODIOU**, secrétaire de séance.

Vu l'article R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 32/avri/2022 du 21 avril 2022 portant création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) ;

Considérant la nécessité de procéder à la révision des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) à l'occasion d'une étape budgétaire ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le 02/05/2023
ID : 066-216600163-20230406-27_AVRI_2023-DE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications des travaux, il convient de se prononcer sur la modification des AP/CP de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 22 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) **:**

- **de modifier** les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°	Libellé de l'opération	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)				
			2022	2023	2024	2025	2026
001	**Aménagement Salle Bartissol**	4 864 318 €	112 000 €	830 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €	1 222 318 €
002	**Aménagement du Front de mer Tranche 3**	3 363 500 €	74 200 €	1 338 200 €	1 951 100 €		
003	**Création d'une voirie d'accès à la Gare**	1 300 000 €		50 000 €	50 000 €	100 000 €	1 100 000 €
TOTAL des AP		**9 527 818 €**	**186 200 €**	**2 218 200 €**	**3 501 000 €**	**1 300 000 €**	**2 322 318 €**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexandre ORTIZ--BODIOU

Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.